

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Commune de WANNEHAIN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n°
2021-04-08_2.1.5

OBJET :

Détermination des taux
d'imposition 2021

Présents à l'ouverture de la
séance :

Présents : 13

Procurations : 2

Nombre de votants : 15

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le 12 avril
2021
Et publication ou notification du
12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Luc LEFEBVRE, Maire, suite à la convocation faite le 31 mars 2021.

Présents :

Jean-Luc LEFEBVRE Maire, Alain FOURNIER 1^{er} adjoint, Anne-Sophie MOREAU 2^{ème} adjoint, Dominique REMY 3^{ème} adjoint, Christelle VANHERSECKE 4^{ème} adjoint, Michel DEMEURE, Brigitte COLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Marianne KERRICH, Perrine PANAROTTO, Marie-Christine POLLET, Stéphane VITIGE, Isabelle ROBION

Excusés avec pouvoir :

Laurent SCHOLART donne pouvoir à Dominique REMY

Florine VARIN-DEVROEDE donne pouvoir à Christelle VANHERSECKE

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29% doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux appliqués sur 2020, d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale.

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22.31%	41,60% (22,31% + 19,29%)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66,78%	66,78%

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Le Maire,

Jean-Luc LEFEBVRE

